



PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE 2005

REGLEMENT SPORTIF

Article 1 – PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

1.1 - Organismes

FUTURE WORLD organise le PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE 2005. Cette coupe monomarque – dénommé ci-dessous « Road Challenge » - s'inscrit dans le cadre du Championnat de Belgique des Rallyes 2005, sous l'autorité du RACB Sport.

Le présent règlement a été enregistré par le RACB Sport sous le permis d'organisation n° PC 01/05 délivré en date du 3 mars 2005.

Toute modification du présent règlement devra recevoir l'accord du RACB Sport avant diffusion.

1.2 – Règlements applicables

Les participations proposées dans le cadre du « Road Challenge » seront soumises à l'application des dispositions :

- du Code Sportif International de la FIA
- de la réglementation du RACB Sport
- du règlement particulier de l'épreuve diffusé par l'organisateur
- du présent règlement sportif
- du règlement technique du « Road Challenge »
- des bulletins sportifs et techniques 2005

Si une épreuve devait être organisée hors de Belgique, le « Road Challenge » épousera – pour cette épreuve - la réglementation spécifique publiée par la fédération nationale du pays visité.

Tout pilote prenant part à une épreuve du « Road Challenge » accepte les termes et confirme sa connaissance des règlements repris ci-dessus. Il s'engage à en respecter tant l'esprit que la lettre.

A l'occasion de chaque épreuve, Future World délèguera au minimum 2 personnes qui seront chargées de l'application des différentes réglementations. L'une de ces personnes sera un Commissaire Technique délégué, pour l'ensemble de l'année en cours, par la Commission Technique du RACB Sport. L'(les) autre(s) personne(s) sera(ont) un(des) membre(s) de Future World.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com



1.3 – Interprétation

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est et reste rigoureusement interdit, même si il n'améliore pas les performances de l'équipage et/ou de la voiture.

En cas de divergence d'interprétation, le texte néerlandais du présent règlement fera foi.

Le premier pilote repris sur la liste officielle des partants est seul responsable de la conformité de sa voiture.

Article 2 - PARTICIPATION

La participation à toute épreuve du « Road Challenge » est ouverte à tous les pilotes, femmes ou hommes, titulaires d'une licence nationale de conducteur en cours de validité. Ladite licence – adéquate - aura été délivrée par le RACB Sport ou par toute autre ASN officiellement reconnue par la FIA.

Future World se réserve le droit 1) d'examiner toute candidature de pilote présentant un caractère particulier afin de préserver l'esprit du « Road Challenge », 2) de refuser une participation ou 3) d'exclure un pilote en cours de saison. Ce, sans avoir à en fournir de motif.

Article 3 - ATTITUDE

Au travers de son comportement et de ses déclarations, tout pilote et/ou copilote engagé à participer à une épreuve du « Road Challenge » s'engage à respecter :

- Les biens et les libertés des tiers, riverains et autres usagers de la route
- L'image de marque du « Road Challenge », de Porsche AG et de Porsche Motorsport
- L'image de marque des partenaires et/ou sponsors du « Road Challenge »

Future World exige de tout pilote et/ou copilote engagé à prendre part à une épreuve du « Road Challenge » un comportement digne et sportif envers :

- Les organisateurs et les membres de l'organisation du « Road Challenge »
- Les partenaires et/ou sponsors du « Road Challenge »
- Les autres concurrents du « Road Challenge »
- Les représentants officiels du RACB Sport et des organisateurs

Le premier pilote repris sur la liste des engagés est seul responsable du comportement de son équipe (copilote, aidants, suiveurs, entourage, VIP...).

Article 4 – INSCRIPTION AU ROAD CHALLENGE

Tout premier pilote prenant part à une épreuve du « Road Challenge » sera automatiquement inscrit pour l'établissement du classement final du « Road Challenge ».

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheagt3roadchallenge.com



Article 5 – INSCRIPTION AUX EPREUVES

Tout pilote désirant prendre part à une épreuve du « Road Challenge » devra satisfaire – sous sa propre responsabilité - à la procédure d’inscription complète reprise dans le règlement particulier de cette épreuve.

Tout pilote désirant prendre part à une épreuve du “Road Challenge” doit s’engager à ladite épreuve en mentionnant obligatoirement sur son bulletin d’inscription le concurrent PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE, dont les coordonnées sont les suivantes :

Concurrent : PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE
Nationalité : Belge
Adresse : c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – 2620 HEMIKSEM - BELGIQUE
Tel. : +32 3 877.38.00
Fax : +32 3 887.09.71
Email : info@porscheqt3roadchallenge.com
N° licence : 902.167
ASN : RACB Sport

Une copie de ladite demande d’engagement devra parvenir, au plus tard CINQ JOURS précédant la date limite d’engagement reprise dans le règlement particulier de cette épreuve, à Future World :

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE
C/o FUTURE WORLD
Fax : +32 3 887.09.41
Email : info@porscheqt3roadchallenge.com

L’inscription au « Road Challenge » ne dispense par les concurrents souhaitant prendre part à une épreuve du « Road Challenge » de s’acquitter des droits d’inscription afférant à cette épreuve. Ces droits feront l’objet d’une négociation par Future World.

Pour autant qu’il ait participé à la dite épreuve dans le cadre du « Road Challenge », les droits d’inscription seront remboursés au pilote.

Article 6 – VEHICULE ADMIS

Le PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE – dénommé ci-après « Road Challenge » - est accessible aux seules PORSCHE 911 GT3 type « 996 » exclusivement mises en conformité « Road Challenge », selon un cahier des charges défini de commun accord par Future World et Porsche Motorsport.

Les voitures sont exclusivement entretenues, mises en location et assistées par Future World. Les voitures sont mises à la disposition des pilotes selon des modalités de location « achat », de location « à l’année » ou de location « épreuve par épreuve » spécifiques.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE
c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheqt3roadchallenge.com



Les voitures devront être conformes au règlement technique du « Road Challenge » 2005.

Article 7 – PUBLICITE

7.1 - Identification des voitures

Pendant la durée intégrale des épreuves du « Road Challenge » et pour toute opération de relations publiques au sens large, les voitures devront comporter toutes les identifications, marques, logotypes et autres signes distinctifs définis par Future World conformément au plan d'identification spécifique du « Road Challenge ».

Sous réserve du respect des obligations ci-dessus, les pilotes pourront arborer sur leurs véhicules les logotypes d'autres marques à condition que celles-ci n'appartiennent pas à des entreprises directement ou indirectement concurrentes 1) de la société organisatrice du Road Challenge, 2) de leurs partenaires et/ou sponsors. Ce, sauf autorisation écrite de Future World.

Au départ de chacune des épreuves, les voitures devront être de présentation impeccable. A défaut, Future World se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote au « Road Challenge » pour l'épreuve concernée.

En cas de manquement, des pénalités seront appliquées (Art. 14)

7.2 – Identification des pilotes

Pendant la durée intégrale des épreuves du « Road Challenge », les pilotes et copilotes devront porter la combinaison officielle du « Road Challenge » ainsi que toutes les identifications, marques, logotypes et autres signes distinctifs définis par Future World conformément au plan d'identification spécifique du « Road Challenge ».

Sous réserve du respect des obligations ci-dessus, les pilotes et copilotes pourront aborder sur leurs combinaisons personnelles les logotypes d'autres marques à condition que celles-ci n'appartiennent pas à des entreprises directement ou indirectement concurrentes 1) de la société organisatrice du Road Challenge, 2) de leurs partenaires et/ou sponsors. Ce, sauf autorisation écrite de Future World.

Un kit d'habillement facultatif « Road Challenge » de la marque SPARCO est mis en vente à un prix très avantageux par Future World. Le kit comporte, par personne : une combinaison officielle « Road Challenge », un casque et son sac de transport, les coquilles, les gants de pilotage, les chaussures, la cagoule et les sous-vêtements « racing » homologués.

Pour les pilotes et copilotes occasionnels, la combinaison officielle du « Road Challenge » sera disponible, à la location, auprès de Future World. Le prix est forfaitairement fixé à € 100,- HTVA par combinaison pour la durée d'un rallye. La caution de € 500,- déposée lors de l'enlèvement de toute combinaison sera restituée par Future World lors de la restitution de la combinaison dans un état impeccable.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM

Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

Au départ de chacune des épreuves, les pilotes devront être de présentation impeccable. A défaut, Future World se réserve le droit de refuser la participation d'un pilote au « Road Challenge » pour l'épreuve concernée.

En cas de manquement, des pénalités seront appliquées (Art. 14)

7.3 – Exploitation

La dénomination « Porsche GT3 Road Challenge » est la propriété exclusive de Future World, organisateur et détenteur de tous les droits y afférant. Toute utilisation de cette dénomination est liée à une autorisation écrite préalable de Future World.

Future World, Porsche Motorsport et tout partenaire/ sponsor du « Road Challenge » se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs de tout pilote ayant pris part à une épreuve du « Road Challenge », ainsi que toute photo, commentaire enregistré et image, sans son autorisation préalable et sans avoir à payer des droits et/ou honoraires particuliers.

Future World, Porsche Motorsport et tout partenaire/ sponsor du « Road Challenge » se réservent le droit d'utiliser à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales la voiture alignée par un pilote à l'occasion d'une épreuve du « Road Challenge », sans son autorisation préalable et sans avoir à payer des droits et/ou honoraires particuliers. Seule une autorisation écrite préalable sera demandée par Future World, dans le cas où cette voiture bénéficierait d'un contrat de location « achat ».

Article 8 – CALENDRIER

Le calendrier du « Road Challenge » 2005 (6 épreuves) est, à ce jour, est le suivant :

11-12 mars	Rallye de Hannut
1-2 avril	TAC Rally
29-30 avril / 1 mai	Rallye de Wallonie
10-11 septembre	Omloop van Vlaanderen
8-9 octobre	Rally van Haspengouw
25-26-27 novembre	Rallye du Var (F)

Future World se réserve le droit de déplacer, de remplacer, d'inclure ou de supprimer une ou plusieurs épreuves du calendrier prévu, sans indemnité et sans avoir à motiver la décision.

Article 9 – RECONNAISSANCES

Dans l'intérêt de la discipline « rallye », les pilotes et copilotes prenant part à une épreuve du « Road Challenge » s'engagent – sur l'honneur - à respecter scrupuleusement toute disposition relative aux reconnaissances.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

Tout pilote et/ou copilote, régulièrement engagé à une épreuve du « Road Challenge » et surpris en dehors de la période de reconnaissances inscrite dans le règlement particulier de l'épreuve par l'organisateur, sera immédiatement et définitivement EXCLU du « Road Challenge » pour l'épreuve en cours. Dans ce cas, le montant de la location sera remboursé à hauteur de 70%, les 30% restants étant dus au titre de dommages et intérêts.

Article 10 – TIRAGE AU SORT

L'attribution des boîtiers électroniques des voitures prenant part à une épreuve du « Road Challenge » se fera par tirage sort, avant le début de l'épreuve. Un représentant de chacun des équipages inscrits sera convié à assister à ce tirage au sort, en présence d'un représentant du « Road Challenge ».

Article 11 – CLASSEMENT

11.1 – Principe

Tous les premiers pilotes ayant au moins franchi le podium de départ officiel seront considérés comme ayant effectivement participé à l'épreuve.

11.2 – Attribution des points

Pour chacune des épreuves du calendrier, les points suivants seront attribués en fonction du classement spécifique « Road Challenge »

Au terme de chaque étape :

1 ^{er}	5 points
2 ^e	4 points
3 ^e	3 points
4 ^e	2,5 points
5 ^e	2 points
6 ^e	1,5 point
7 ^e	1 point
8 ^e	0,5 point
9 ^e et plus	- point
Abandon	- point
Déclassement	- point (résultat qui ne peut être décompté lors du classement final)

Au terme de l'épreuve :

1 ^{er}	10 points
2 ^e	8 points
3 ^e	6 points
4 ^e	5 points
5 ^e	4 points
6 ^e	3 points

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM

Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 877.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

7 ^e	2 points
8 ^e	1 point
9 ^e et plus	- point
Abandon	- point
Déclassement	- point (résultat qui ne peut être décompté lors du classement final)

Le classement du « Road Challenge » pour l'épreuve concernée est effectué, pour chaque pilote, en comptabilisant les points acquis en fonction des barèmes repris ci-dessus. Les places seront obtenues par addition des points.

Les points seront accordés au premier pilote repris sur la liste officielle des partants.

11.2 – Attribution de récompense

Le vainqueur du classement du « Road Challenge » pour l'épreuve concernée recevra une machine à café NESPRESSO Professionnal série limitée « Porsche GT3 Road Challenge ».

Article 12 – CLASSEMENT FINAL

Le classement final du « Road Challenge » sera établi en comptabilisant les cinq (5) meilleurs résultats de chaque pilote, y compris tout score nul (0 point) résultant d'une mise hors course et/ou d'une exclusion.

Si le nombre d'épreuves reprises au calendrier devait être modifié, Future World se réserve le droit de modifier le nombre de meilleurs résultats comptabilisés.

Le vainqueur sera le pilote ayant comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex-aequo, Future World départagera les pilotes concernés sur base de la qualité des places obtenues au classement final « Road Challenge » de chaque rallye du calendrier : nombre de première place, puis nombre de deuxième place, puis nombre de troisième place... En cas de nouvel ex-aequo, le nombre de meilleurs temps réalisés lors des étapes spéciales disputées tout au long de la saison sera prépondérant quant à l'attribution du titre.

Article 13 – REMISE DES PRIX

Les pilotes et copilotes ayant pris part à une épreuve du « Road Challenge » devront impérativement être présents lors de la manifestation de remise de prix organisée en fin d'année par FUTURE WORLD.

Toute personne absente ne pourra prétendre à l'attribution des prix, coupes et/ou dotations qui pourraient être prévus.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com



Article 14 – SANCTIONS

Future World se réserve le droit de prendre toute autre sanction que celle attribuée par les autorités responsables en cas d'infraction aux règlements sportifs et/ou techniques en vigueur.

Dans le cas où un pilote serait exclu pour non-conformité de la voiture, son résultat (0 point) ne pourra être retenu comme résultat à décompter au classement final du « Road Challenge ».

Tout pilote ou tout copilote pris en défaut d'identification fera l'objet d'une pénalité financière fixée forfaitairement à € 1.000,- HTVA.

Le premier pilote repris sur la liste officielle des partants sera également responsable de tout défaut d'identification de la voiture qu'il pilote. Une pénalité financière est fixée forfaitairement à € 1.000,- HTVA.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, Future World statuera – seule et souverainement - sur la suite à donner.

Article 15 – PLAN D'IDENTIFICATION

15.1 - Pilote et copilote

Cfr annexe 1

15.2 - Voiture

Cfr annexe 2

Article 16 – COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Tous les pilotes et/ou copilotes engagés dans une épreuve du « Road Challenge » doivent disposer et communiquer une adresse e-mail fonctionnelle, afin de recueillir les informations relatives au « Road Challenge » exclusivement envoyées par courrier électronique.

Les autres informations relatives au « Road Challenge » seront disponibles sur le site internet « www.porscheGT3roadchallenge.com » et plus spécifiquement via sa partie sécurisée.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheGT3roadchallenge.com



PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE 2005

REGLEMENT TECHNIQUE

Article 1 – VOITURE AUTORISEE

Le PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE – dénommé ci-après « Road Challenge » - est accessible aux seules PORSCHE 911 GT3 type « 996 » exclusivement mises en conformité « Road Challenge », selon un cahier des charges défini de commun accord par Future World et Porsche Motorsport.

Les voitures sont exclusivement entretenues, mises en location et assistées par Future World. Elles sont mises à la disposition des pilotes selon des modalités de location « achat », de location « à l'année » ou de location « épreuve par épreuve » spécifiques.

Les voitures devront être conformes au présent règlement technique du « Road Challenge ». Des additifs (bulletins) au règlement technique pourront intervenir en cours de saison sous la forme d'une information technique diffusée par le site www.porshegt3roadchallenge.com. Le présent règlement a été enregistré par le RACB Sport sous le permis d'organisation n° PC 01/ 05 délivré en date du 3 mars 2005.

Le véhicule devra être conforme à la fiche d'homologation nationale n° B-2005-01, dûment répertoriée par la Commission Technique du RACB Sport.

De par ses spécificités techniques, la voiture sera engagée dans le Groupe GT-N, Classe n°23 « plus de 3500cc ».

Article 2 – ROUES ET PNEUMATIQUES

Tout véhicule participant au « Road Challenge » devra obligatoirement être équipé de pneumatiques MICHELIN de dimensions 225-40 ZR 18 et/ou 295-30 ZR 18 (Pneus neige : MICHELIN 18-65-18). Les pneus seront livrés par Future World à un prix spécifique.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout autre moyen de réchauffage des pneus est interdit.

Le nombre de roue de secours, obligatoire, est limité à une.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porshegt3roadchallenge.com



Article 3 - CARBURANT

Pendant la durée de l'épreuve, chaque pilote devra impérativement utiliser du carburant de type Super Premier 98. Des prélèvements pourront être effectués à tout moment afin de contrôler la conformité de l'essence utilisée.

Article 4 – INTERVENTION TECHNIQUE

4.1 - Assistance

Toute intervention technique et/ou remplacement d'une pièce mécanique usagée devra impérativement être réalisé par le staff technique de Future World. Ce, en dehors des libertés accordées à l'équipage hors du parc d'assistance selon l'Article 12 « Assistance – Ravitaillement – Réparations » des Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats, Trophées, Challenges et Coupes de rallyes de la FIA 2005.

Certaines tâches pourront être déléguées par le staff technique de Future World aux deux (2) aidants maximum. Les aidants sont toutes personnes proposées par le pilote et/ou copilote au staff technique de Future World. Les interventions des aidants se feront sous l'entière responsabilité du premier pilote.

4.2 – Réglage

Tout participant au « Road Challenge » pourra demander au staff technique de Future World d'adopter des réglages spécifiques en matières d'amortisseurs, de hauteur de caisse et de parallélisme (géométrie) à la condition expresse que les réglages demandés puissent être adoptés :

- 1) dans la configuration technique « Road Challenge » de la voiture
- 2) eu égard aux recommandations techniques définies par Future World et Porsche Motorsport

Article 5 - SIEGES

Tout véhicule participant au « Road Challenge » sera équipé de sièges « racing » SPARCO en carbone dûment homologués par la FIA. Un siège d'une autre marque pourra être utilisé si la morphologie du pilote et/ou copilote ne correspond à aucun des produits repris dans la gamme SPARCO.

Article 6 – INTERPRETATION DU REGLEMENT

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est et reste rigoureusement interdit, même si il n'améliore pas les performances de l'équipage et/ou de la voiture.

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD – PO Box 83 – B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
Phone : +32 (3) 877.38.00 – Fax : +32 (3) 887.09.41 – Internet : www.porscheegt3roadchallenge.com

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

En cas de divergence d'interprétation, le texte néerlandais du présent règlement fera foi.

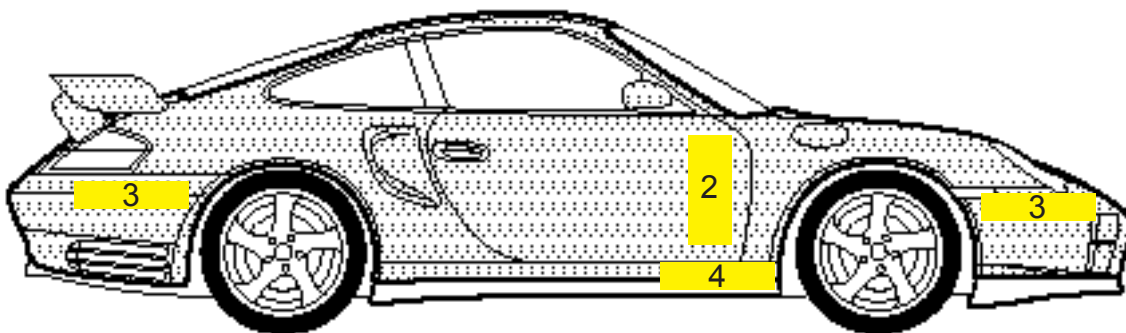
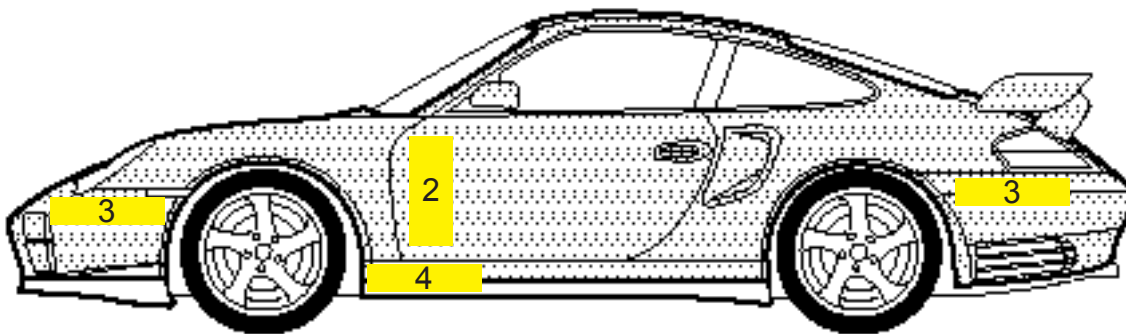
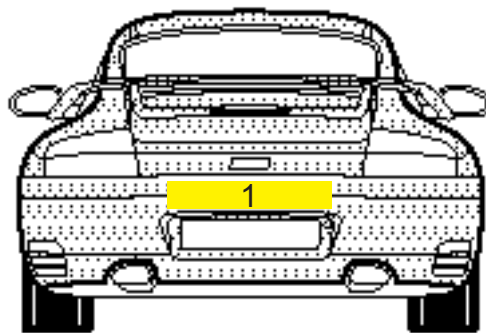
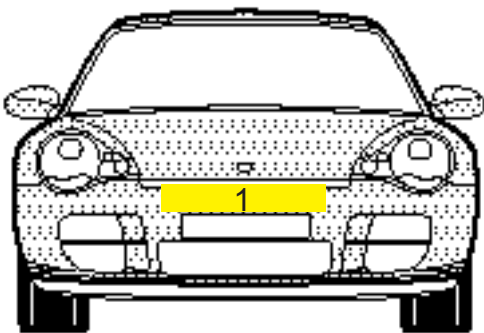
Le premier pilote repris sur la liste officielle des partants est seul responsable de la conformité de sa voiture.

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE 2005

Bijlage/ Annexe 1



PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE

c/o FUTURE WORLD - PO Box 83 - B 2620 HEMIKSEM (ANTWERPEN) - BELGIUM
 Phone : +32 (3) 877.38.00 - Fax : +32 (3) 887.09.41 - Internet : www.porschegt3roadchallenge.com

PORSCHE

GT3 ROAD CHALLENGE

PORSCHE GT3 ROAD CHALLENGE 2005

Bijlage / Annexe 2



Overall / Combinaison:  X-light 300 Black